



## Contrat à duree determinee

Par **casa\_love**, le **17/07/2014** à **20:59**

bonjours

je travail dans une grande société en CDD de puis 18 mois avec 11 contrat diférentes et remplacement de 10 salarié diferent chaque fois est ce légale? vu que jai su apres mes recherche sur internet que en peut pas depasser deux contrat sur 18 mois de CDD jai besoin de savoir aussi est ce que si possible dallez jusq'au 3 ans de travail en tant que cdd quant on remplace plusieurs personnes est ce que il y un texte de loi qui explique tous ca pour le prendre comme preuve cordialement merci

Par **moisse**, le **18/07/2014** à **07:57**

Bonjour,

C'est légal, il est possible d'enchaîner plusieurs CDD pour des motifs différents.

Encore faut-il être en situation d'absences et remplacements effectifs et non de circonstance.

Par **Lag0**, le **18/07/2014** à **08:03**

Bonjour,

En théorie, comme le dit moisse, il est possible d'enchaîner plus de 2 CDD lorsque le motif est le remplacement de salariés absents.

Ceci dit, lorsqu'il y a abus de CDD, le conseil des Prud'hommes peut y trouver à redire...